Accusé de réception en préfecture
034-253400485-20250708-DLB20250701_793-DE
Reçu le 08/07/2025

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 01/07/2025
(2ème convocation sans quorum)

DLB 2025/793

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 1 juillet à 9h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, au siège social à NEZIGNAN L'EVEQUE, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : **27/06/2025**
Affichage de la convocation : **27/06/2025**

Etaient Présents :
Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Jean BLANQUEFORT, Michel FARENC, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Lionel PUCHE, Armand RIVIERE, Bernard SAUCEROTTE, Sylvian VIALE.
Jordan DARTIER représenté par Sylvie MACEL, Daniel RENAUD représenté par Marie-Claude SEMPERE.

Absents Excusés :
Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Jean AUGE, Philippe BARON, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, André BOUDET, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Jean-Jacques CORON, Sandrine DENIER, Jacques ELIEZ, Philippe ENJERLIC, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Francine GERARD, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Vincent HUGOT CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Patrick MARTINEZ, Fabrice MAURRAS, jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Clémence RAPHANEL, Véronique REY, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Edgard SICARD, Alain SICILIANO, Michèle TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Nicole VICENTE, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

Secrétaire de séance :
Philippe AUDOUI

Objet : Présentation du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2024

En 2024, **la population** INSEE **passe la barre des 140 000 habitants permanents** et s'élève à 140 385 habitants (+0,52%). Les ratios nationaux imposant d'être calculés sur la population INSEE, les indicateurs de ce rapport annuel sont calculés sur cette population et non sur la population DGF (184 606 habitants, soit 31,5% de plus que la population INSEE de référence).

Accusé de réception en préfecture
034-253400485-20250708-DLB20250701_793-DE
Reçu le 08/07/2025

En 2024, **113 580 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées (-7%/ 2023 et – 12,3%/ 2022)** dont 57 644 tonnes d'ordures ménagères et assimilées et 55 936 tonnes de déchets occasionnels (-13%/ 2023). Le tonnage 2024 traité s'élève à 116 183 tonnes en intégrant les apports directs des professionnels.

COLLECTE :

Les tonnages d'**Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)** collectées sont **en baisse : 57 644 tonnes** en 2024, décomposées selon les flux suivants :

➔ **42 326 tonnes d'Ordures Ménagères** ont été collectées (-2,7% par rapport à 2023), en Points De Regroupement (PDR) et en Points d'Apport Volontaire (PAV). Ce qui représente en 2023 : **301,5 kg par an et par habitant** (-3,2% par rapport à 2023 et -12% par rapport à 2022).
Le pourcentage des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) dans les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) continue à diminuer (-3%/2023). Ces OMR stockées dans l'ISDND de Paprec à Montblanc impactent directement le montant de la Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes (TGAP) payé par le SICTOM selon le principe du « pollueur/payeur ».

La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour l'Économie circulaire) impose leur réduction, concomitamment à l'augmentation du tri.

➔ **Le tri des biodéchets se poursuit sur l'ensemble du territoire :**
736 tonnes de biodéchets ont été retirées des ordures ménagères collectées.
Au 31 décembre 2024, **les 57 communes du SICTOM disposent de solutions de tri :**
- **48** communes sont collectées en bornes d'apport volontaire (et/ou en bacs pour 13 d'entre-elles), dont 1 commune, Espondeilhan, avec un mix de solutions (bornes et composteur partagé) : **480 BB** maillent le territoire.
- **4** communes valorisent sur place leurs biodéchets avec des sites de compostage partagé.
- **5** communes ont, à cette date, privilégié le compostage de proximité (composteurs individuels, lombricomposteurs, poulaillers,…).
Traités par le Syndicat Centre Hérault, les biodéchets collectés sont valorisés de façon organique, permettant de produire du compost à destination de l'agriculture locale, dans un **cercle vertueux de valorisation.**

A noter, le 18 novembre 2024, Nézignan l'Evêque est **commune-test pour le retrait des bacs biodéchets individuels** et l'ouverture de nouvelles bornes d'apport (les BB).

14 582 tonnes de recyclables secs ont été collectées, soit **104 kg par an et par habitant (+7%/ 2023).**
Les emballages et papiers sont davantage triés : **8 125 tonnes** sont collectées dans les **bacs jaunes** soit **58 kg/habitant** (+ 11%/ 2023). Sur simple demande des usagers, leur **bac jaune** est **remplacé par un de plus grand volume,** essentiellement des **180 litres (+217 % par rapport à 2022)** à destination des particuliers. Le verre reste **bien trié** sur notre territoire : **6 457 tonnes** via les Points d'Apport Volontaire, soit **46 kg par an et par habitant**. Associé au geste solidaire de lutte contre le cancer, il a permis d'allouer en 2024 une subvention de 16 000 € à la Ligue contre le Cancer.

➔ **« Le tri, c'est aussi en déchèterie » : En 2024, 55 936 tonnes de déchets occasionnels sont déposées via le réseau des 18 déchèteries.**
Les tonnages **diminuent (-13%/ 2023**). Cette baisse est essentiellement due à la diminution des dépôts :
- de déchets verts : - 13,6 %
- de bois : - 13,5 %
- d'inertes non triés : -18,6 %
- d'encombrants : -16,2%

Accusé de réception en préfecture
034-253400485-20250708-DLB20250701_793-DE
Reçu le 08/07/2025

653 141 passages sont enregistrés en 2024 dont **596 997** effectués par des **particuliers** et **56 144** par des **professionnels.** La généralisation du contrôle d'accès permet de réserver l'usage des déchèteries du territoire aux seuls résidants. Au 31 décembre 2024, **59 602 badges** ont été délivrés aux **usagers particuliers.**

En résumé, **7% de déchets ménagers et assimilés (DMA) en moins ont été collectés en 2024** par rapport à 2023.

TRAITEMENT : L'autonomie confirmée avec la mise en service d'OEKOTRI

VALOHE, unité de traitement par bio-stabilisation mise en service mi-2019, **traite 100% des ordures ménagères**, soit 44 929 tonnes. A l'issue du traitement par stabilisation, 33 948 tonnes ont été mises en balle et enfouies à l'ISDND mitoyen de COVED-PAPREC et **2 124 tonnes** ont pu être **retirées et valorisées** via les filières de recyclage.

100% de la collecte des bacs jaunes et des cartons issus des déchèteries sont traités sur le territoire : 100% des bacs jaunes collectés sont traités à OEKOTRI et une partie des cartons déposés en déchèterie est traitée par l'ancien centre de tri de Pézenas.

Le SICTOM confirme son autonomie en traitant dans ses unités les déchets du territoire et en **limitant son bilan carbone.**

FONCTIONNEMENT : maîtrise des dépenses et augmentation des recettes, grâce notamment au déplafonnement des soutiens de l'éco-organisme CITEO

En 2024, l'évolution du coût de gestion du service public est marquée par **la baisse des tonnages et la maîtrise de la masse salariale**. Au total, les charges de fonctionnement s'élèvent à 41 133 000 €, en augmentation de 3,5% par rapport à 2023.
Les recettes de fonctionnement évoluent en raison du **soutien plus important de l'éco-organisme CITEO.** Le déplafonnement du soutien est dû à la mise en service d'**OEKOTRI** qui répond à l'élargissement du tri à tous les emballages et papiers.
Un **meilleur contrôle des accès en déchèteries** a également permis d'éviter l'entrée des usagers hors territoire (coût évité) et de facturer à un plus juste niveau les professionnels (au regard du service rendu). Le montant des participations des EPCI s'élève en 2023 à 32 230 971 €. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 45 459 000 €.

INVESTISSEMENTS : une politique volontariste face aux défis de la transition écologique et l'émergence de projets structurants

En 2024, les principales dépenses d'Investissement s'élèvent à 5 410 000 €. **L'investissement phare** réalisé en 2024 est la création de **la déchèterie « Les Moulières »** à Agde pour 1 372 000 €. Les autres investissements importants portent sur 1 357 500 € de **matériels de pré-collecte** et de 2 257 000 € de **matériels de transport.**

Le **taux de réalisation** des investissements est de **77%** avec les Restes À Réaliser.

RESSOURCES HUMAINES : masse salariale et taux d'absentéisme maîtrisés

Les dépenses de personnel s'établissent à 13 312 189 € et sont **stables (-0,18%)** par rapport à 2023. Elles représentent **32,4% des dépenses de fonctionnement**, avec **223 agents permanents** (hors remplacements, saisonniers, contrats de projet et de qualification, ce qui représente **63 contractuels non permanents**) : 84,75% relèvent de la filière technique, 78% sont des hommes et 91% de catégorie C.

Accusé de réception en préfecture
034-253400485-20250708-DLB20250701_793-DE
Reçu le 08/07/2025

Le **taux d'absentéisme** (Congés Maladie Ordinaire + Accidents du Travail) est de **7,06%**. Le Complément Indemnitaire Annuel (**CIA**) a été versé pour la 1ère fois en 2024 : 152 agents ont pu en bénéficier dont 116 l'ont touché en intégralité (1 200 € bruts annuels). Part variable du régime indemnitaire, lié à la manière de servir, le CIA constitue **un outil de management tout en permettant de lutter contre l'absentéisme.**

Le nombre moyen de jours de formation par agent s'élève à **3,56 jours** en 2024 (2,21 en 2023 et 1,58 jours en 2022).

PRÉVENTION ET SENSIBILISATION : pour la réduction à la source de la production de déchets et l'augmentation du tri

Pour répondre aux **objectifs de la loi AGEC**, Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire, le SICTOM développe son **plan de prévention et de réduction des déchets à la source** des particuliers et des professionnels en les sensibilisant au gaspillage et les incitant à des gestes plus éco-responsables. **C'est une mission transversale** pour les services en relation avec les usagers : PLPD, Eco-ambassadeurs, Animations et communication.

- **Le PLPD** décliné en 13 axes opérationnels **a permis de détourner 317 tonnes en 2024** (hors compostage individuel avec le matériel fourni par le SICTOM), en augmentation de 128% par rapport à 2023. Les axes phares développés en 2024 sont **l'exemplarité au sein des administrations** (axe 2), **la dynamisation des pratiques de compostage** (axe 4), **la promotion du réemploi** et de la réparation (axe 8), **la réduction des déchets de professionnels** (axe 9).
- La sensibilisation des publics les plus jeunes est menée par **l'équipe Animations:** En complément des projets pédagogiques mis en œuvre dans les écoles et les centres de loisirs, de l'accompagnement des journées de ramassage citoyen, les animateurs proposent de nouvelles actions de sensibilisation : les **visites du centre de tri OEKOTRI**, les jeux de **« La tournée du tri »** et la **sensibilisation à la réduction des déchets en mer** dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt mené par l'Agglomération Hérault-Méditerranée.

- **Les éco-ambassadeurs** ont pour mission la sensibilisation de terrain. Tous « guides-composteurs », ils ont doté 7 107 nouveaux foyers de kits biodéchets et au 31 décembre 2024, **18 006 foyers sont équipés.** Ils ont également assurer la diffusion de la communication sur la mise en place de nouveaux Points-tri dans 12 communes et sur le nouvel agenda des collectes dans 28 communes (22 500 foyers informés) et à Agde (16 200 foyers informés). Ils ont mené des animations conjointes avec les animateurs et le PLPD sur le tri des déchets, le cycle des déchets et « les habitants du compost ».

- **La communication « grand public » sensibilise à la problématique de réduction des déchets.** En 2024, les principales campagnes de communication ont porté sur : la prévention des déchets sur le littoral, les déchèteries, la réduction des déchets et le nouvel agenda des collectes en 2025. La présence du SICTOM sur les réseaux Facebook, Instagram et Linkedin s'est très sensiblement renforcée pour informer autrement et impacter durablement.

En conclusion, la prévention, la sensibilisation et la formation doivent permettre de répondre aux objectifs de la **loi AGEC** qui impose de passer d'une économie linéaire (produire, consommer, jeter) à une économie circulaire. Rappel du cadre législatif qui impose de :
- **Limiter la production** de déchets **et le gaspillage** des ressources pour préserver l'environnement.
- **Réduire les quantités de déchets enfouis** (50% de - en 2025/2010) par **l'extension des consignes de tri** depuis le 1er janvier 2023, **l'obligation du tri à la source de ces biodéchets au 1er janvier 2024.**
- **Supprimer tous les emballages en plastique à usage unique et jetables** d'ici 2040, en application du **décret des « 3R »:**

Accusé de réception en préfecture
034-253400485-20250708-DLB20250701_793-DE
Reçu le 08/07/2025

Réduire : Diminuer la quantité de plastique utilisée dans les produits et les emballages. **Réemployer** : Encourager l'utilisation multiple d'un produit pour prolonger sa durée de vie. **Recycler** : Transformer les déchets plastiques en nouvelles ressources pour éviter le gaspillage de matériaux.

Par ses résultats 2024, le SICTOM confirme sa vocation de service public privilégiant la proximité avec les usagers ainsi que son engagement pour la Transition écologique en agissant pour une économie circulaire de territoire tout en contribuant à la prise de conscience environnementale dès le plus jeune âge.

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical de prendre acte du Rapport Annuel 2024 du SICTOM Pézenas-Agde sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE du Rapport Annuel 2024 du SICTOM Pézenas-Agde sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Le Président,

Armand RIVIERE

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le 08/07/2025

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : **BP 112 - 34120 Pézenas**
Siège administratif : **27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque**
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr